

Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxillon
Séance du lundi 13 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAUXILLON se sont réunis, salle de la mairie, en séance ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée le 8 janvier 2020 par le Maire, M Gilles GASTEL.

Présents :

Mmes BALSAMO Sandrine	MM GASTEL Gilles
CROQUET Anne-Marie	LEJEUNE Patrick
EOLONGUE Alida	MÉTHON Lucien
POLETZ Edith	RÉGNER Gérard
ZUSATZ Corinne	THRY Lucien

Absents excusés :

MM PERTIN David donne pouvoir à LEJEUNE Patrick

Absents non excusés :

Mmes FOULON Myriam
 ALXENFANS Amélie
M MONCOURTOIS Christophe

Nombre de membres

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	11

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M Lucien Méthon accepte la fonction de secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

Le maire ouvre la séance à 19h00.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le registre des comptes rendus du Conseil Municipal.

1) 2020/01-13/01 – 7.1.3 Tarification cantine

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer au minimum trois tarifs liés au quotient familial permettant d'être éligible à l'aide de l'État concernant le tarif de la cantine à 1€.

Le maire propose la grille tarifaire suivante pour l'ensemble des enfants inscrits à l'école de Vauxillon :

Tranches tarifaires	Votre quotient familial	Tarif par repas
Tranche 1	Inférieur à 1 000 €	0,96 €
Tranche 2	De 1 000 à 1 300 €	0,98 €
Tranche 3	Supérieur à 1 300 €	1,00 €

- d'appliquer le prix coûtant du repas pour l'ensemble des animateurs périscolaires, conformément à la délibération du Conseil Communautaire N° 2019-10 en date du 28 janvier 2019
- de facturer le plateau repas au tarif de 5 € aux personnes de 65 ans et plus, lorsque ce service sera mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces différents tarifs et décide de la mise en application de ces tarifs avec effet rétroactif en date du 25 février 2019 correspondant à la date d'ouverture de la cantine.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0

2) 2020/01-13/02 – 7.5.1 Subvention Association « Au plaisir de courir »

Le maire expose au Conseil Municipal que l'association « Au plaisir de courir » propose d'organiser en février la course pédestre de Vauxillon, en raison des élections municipales.

Il convient donc d'accorder pour cette occasion, la subvention correspondante à cette manifestation, soit 200€ (deux cents euros).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal accorde la subvention demandée par l'association « Au plaisir de courir ».

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0

3) 2020/01-13/03 – 7.51 Subvention réfection du toit mairie-école ailes nord et sud

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les travaux de remise en état des ailes nord et sud du toit de la mairie-école, après la restauration de la partie centrale.

Qu'à ce titre, il convient de demander les subventions DETR et API pour cette opération dont le montant est de 48 132,17 € HT (quarante huit mille cent trente deux euros et dix sept centimes).

Le tableau suivant présente les subventions DETR et API, ainsi que la part restant à la charge de la commune.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	48 132,17 €	57 758 ,60 €
DETR subvention 45%	21 659,47 €	
API subvention 20%	9 626,43 €	
Charge budget communal		26 472,70 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

Abstention : 0

4) 2020/01-13/04 – 7.51 Subvention API musée

Le maire indique qu'à la demande de la Conseillère Départementale, nous avons accepté de reporter la subvention accordée, qu'il convient donc de reformuler cette demande.

Le maire précise que la subvention DETR a été accordée pour un montant de 16 183,44 € HT.

Le maire indique également que pour cette opération, il conviendra de monter un dossier de demande de subvention LEADER

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aisne, l'octroi d'une subvention au titre du Aisne Partenariat Investissement (API). Cette subvention au taux de 25% représentera la somme de 8 990,80 € (huit mille neuf cent quatre-vingt dix euros et quatre-vingt centimes).

- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant, et à voter les sommes nécessaires correspondantes au budget.

PROJET	Montant TTC	Montant HT	Taux souhaité	Montant subvention	Montant HT à la charge de la commune
Musée API	43 155,84 €	35 963,20 €	25%	8 990,80 €	
Musée DETR			45%	16 183,44 €	
Autofinancement TTC	17 981,60 €				10 788,96 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal adopte la demande de subvention API et s'engage à inscrire au budget le solde restant à charge pour la commune.

Vote « POUR » à la majorité des membres présents

Contre : 2 Abstention : 0

5) 2020/01-13/05 – 7.51 Subvention voirie rue des Richebours

Le maire indique que dans l'année 2019 l'ensemble des routes ont été réparées ou gravillonnées sauf la rue des Richebours, qui aujourd'hui demande des travaux de remise en état importants.

Qu'il convient de demander de faire une demande de subvention pour ces travaux.

Le tableau suivant présente la subvention APV, ainsi que la part restant à la charge de la commune.

Plan de financement des travaux

Número opération	Nature des travaux	Nom de la voie	Montant TTC	Montant HT	Taux de subvention	Montant de la Subvention
2020-1	Réfection voirie	Rue des Richebours	36 001,80 €	30 001,50 €	56%	16 800,84 €
Autofinancement TTC			19 200,96 €			

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal adopte la demande de subvention APV et s'engage à inscrire au budget le solde restant à charge pour la commune.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents

Abstention : 0

Questions diverses

Monsieur Lejeune demande si l'on a recruté l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) en remplacement de Madame André.

Le maire rappelle que cela a déjà été évoqué dans un conseil précédent, et qu'effectivement le recrutement a eu lieu.

Madame Corinne ZUSATZ première adjointe chargée de ce recrutement, précise les modalités de ce recrutement et le choix final après consultation de Madame TERLET directrice, de nommer Madame SERIN à ce poste.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.